

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE SAINT MICHEL SUR SAVASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-12/2026**

**Date de convocation : 16 mars 2026**

**Date d'affichage : 16 mars 2026**

**Objet : Election des Adjoints au Maire**

**L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à 20 heures 30,**

**Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jocelyn BOUVIER, Maire nouvellement élu.**

**Présents : Jocelyn BOUVIER – Ghislaine BARTHELON – Jérôme MALORON – Carole MOTTUEL – Sébastien RUAZ – Séverine CAPOGNA – Jérôme GUILLOUD – Pauline COLOMB – Jean-Yves DUBAUT – Véronique BOYER – Philippe CREUSEFOND – Sandra TARDY – Gaëtan IDELON – Sébastien CARMET – Maeva PARMENTIER.**

**Absents, excusés : Néant**

**Procurations : Néant**

**Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste paritaire et à la majorité absolue. Le vote est à bulletin secret. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste de candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, la liste avec la moyenne d'âge la plus élevée est déclarée élue.

Considérant que la liste composée de Ghislaine BARTHELON/Jérôme MALORON/Carole MOTTUEL se porte candidate,

Considérant que Sébastien CARMET et Maeva PARMENTIER déposent une liste incomplète (deux adjoints au lieu de trois requis) et ne peuvent donc pas candidater,

Considérant qu'il n'y a donc que la liste de Mme BARTHELON autorisée à se porter candidate, comme le prévoit la loi.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- 1er tour de scrutin
  - o Nombre de bulletins : 15
  - o À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
  - o Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13, soit la majorité absolue (fixée à 7)
- A obtenu :
  - o Liste BARTHELON/MALORON/MOTTUEL : 13 voix

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue,**

**PROCLAME** Ghislaine BARTHELON comme 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire et l'installe immédiatement.

**PROCLAME** Jérôme MALORON comme 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et l'installe immédiatement.

**PROCLAME** Carole MOTTUEL comme 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire et l'installe immédiatement.

**DESIGNE** Ghislaine BARTHELON comme conseillère communautaire suppléante auprès de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo

**PROCLAME** l'élection du Maire et des Adjointes conformément au procès-verbal ci-annexé

**DIT** que le tableau du Conseil Municipal se compose comme ci-annexé à la date du 20 mars 2026

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Saint Michel sur Savasse, le 23 mars 2026**

**Le Maire**

**Jocelyn BOUVERIER**

